



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuités liquidables

Question écrite n° 43532

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation de nombreux salariés qui sont dans l'impossibilité de faire valider pour la retraite des années de travail effectuées à temps partiel ou à mi-temps dans la fonction publique, dans des établissements privés sous contrat avec l'Etat, ou dans l'éducation nationale. A l'époque où se développent de plus en plus les emplois à temps partiel, il ne paraît pas normal de ne pouvoir faire valider ces années de travail dans la fonction publique au prorata des horaires accomplis. Ces mesures qui pénalisent fortement les agents demanderaient une révision des textes en vigueur. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour faire cesser cette injustice et harmoniser les modalités face à la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43532

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5253